



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1709-25**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1709-25 intitulé :

Règlement Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajuster les frais pour la location des pavillons de Bel-Air et Normand-Desjardins, du centre communautaire Jean-Marc-Ducharme et du Centre multisports André-Chagnon ainsi que d'ajouter des frais pour la location de l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 3 juillet 2023.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 6^e jour du mois de juillet 2023.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca